

REAGIR, SE PROTEGER ...

• Vous êtes témoin?

- en cas d'urgence appelez les secours
- montrez-vous solidaire de la personne victime des faits en l'informant de ses droits et des démarches à entreprendre
- consignez votre témoignage par écrit, de manière précise (date, lieu, faits, personnes)

• Vous êtes victime?

- ne culpabilisez pas
- cherchez du soutien auprès de camarades, membres du personnel, ou associations
- si possible, collectez des éléments de preuves (courriels, certificats médicaux, témoignages...)
- dès les premières manifestations de harcèlement sexuel, dites clairement non

• Quelques règles de prudence:

- dans les résidences, *fermez votre porte à clé*
- soyez vigilant.e par rapport à la *consommation d'alcool*; l'alcool rend les personnes plus vulnérables aux agressions, notamment sexuelles

D'autres ressources, à l'IMT Atlantique

• Psychologue

Mme Viviane LENAOUR
Infirmierie - Bâtiment F01
Tél: 02 29 00 14 98
viviane.lenaour@imt-atlantique.fr

• Référente Egalité Femmes Hommes

Mme Sandrine VATON
Bureau D3-020
Tél. 02 29 00 10 29
sandrine.vaton@imt-atlantique.fr

Service gardiennage : loge du gardien au bâtiment F01.
Tél 02 29 00 11 99. En semaine de 17h00 à 08h00, et du vendredi 17h 00 au lundi 08h00.

Responsable sécurité, campus de Brest: M. Eric BEUNARDEAU. Bureau J01 005A. Tél: 02 29 00 11 49.
eric.beunardeau@imt-atlantique.fr

Harcèlement sexuel Ressources utiles



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom

Reconnaître les situations de harcèlement sexuel

Harcèlement sexuel, *Code pénal, article 222-33*

"Le **harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Les faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (...)"

Autres infractions

- **l'injure à caractère sexiste** (article R624-4 du Code pénal)
- **l'agression sexuelle**
"une atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise" (article 222-22 du Code pénal); il peut s'agir, par exemple, d'attouchements, de caresses de nature sexuelle ou de viol
- **le viol**
"il se distingue des autres agressions sexuelles en ce qu'il suppose un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis également avec violence, contrainte, menace ou surprise" (article 222-23 du Code pénal); en cas de viol, il est vivement conseillé de prendre rapidement contact avec un médecin pour procéder aux constatations médico-légales
- **l'atteinte à la vie privée** (article 226-1 du Code pénal)
- **le harcèlement téléphonique et le cyberharcèlement** (article 222-16 du Code pénal)
- **le harcèlement moral** (article 222-33-2 du Code pénal)
- **le bizutage** (article 225-16 du Code pénal)

UN NUMERO À RETENIR



- Numéro d'écoute national. Appel anonyme et gratuit.
- Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.
- Traite les violences physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, de toute nature (dont les harcèlements sexuels, les coups et blessures et les viols).

UN DOCUMENT UTILE



Guide du Clashes sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Un guide pratique pour s'informer et se défendre.

<http://clasches.fr/harcelement/sensibilisation/guide>

Le CLASCHES est une association féministe de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Elle entend :

- contribuer à rendre visible une réalité trop souvent occultée ;
- partager des outils, afin d'aider les victimes à témoigner, réagir, et ne pas se laisser faire !

UN LIEU POUR LES FEMMES



Lcause, Maison Pour Toutes
4, rue Ernest Renan
Brest
Tél. 02 98 46 77 31
espace.lcause@gmail.com



Lieu convivial au centre ville de Brest, LCause:

- favorise l'écoute et l'accompagnement des femmes
- fournit de la documentation grâce à son CDI
- fait découvrir la création artistique, les activités culturelles des femmes

Le **planning familial** a ses bureaux dans la Maison pour Toutes, au 4 rue Ernest Renan. Tél. 02 98 44 08 14. Email: planningfamilial.brest@gmail.com

AUTRES RESSOURCES SUR BREST

CIDFF 29

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
26 rue Fautras
Tél: 02 98 44 97 47
Email: contact@cidff29.fr

COMMISSARIAT de Brest

15, rue Colbert à Brest
Psychologue chargée de l'accueil des victimes
Tél : 02 98 43 77 89

En cas de danger immédiat appeler la police ou la gendarmerie (17), les pompiers (18), ou le samu (15).